

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, présidée par madame la mairesse Céline Beaugard et tenue le 10 août, à 19h, à l'hôtel de ville situé au 53 rue des Pionniers.

SONT PRÉSENTS : Céline Beaugard, mairesse, Benoit Thibeault, conseiller, Pierrette Charette, conseillère, Pierre Rubaschkin, conseiller, Raphaël Ciccariello, conseiller, Christian Bélisle conseiller, Brigitte Chagnon, conseillère

EST ABSENT : Étienne Gougoux, directeur général

SONT AUSSI PRÉSENT.E.S : Caroline Dupuis, directrice générale adjointe et Annie Lajoie, directrice générale adjointe par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'enregistrement audio de la séance est activé.

Sous la présidence de madame la mairesse Céline Beaugard, la séance ordinaire est ouverte à 19h00.

2020.08.145

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2020**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Résolution – Nomination de madame Annie Lajoie comme responsable de l'accès à l'information
 - 6.2 Résolution - Autoriser madame Annie Lajoie comme signataire au compte
 - 6.3 Résolution – Nomination des membres du Comité de pilotage Municipalité Amie des Aîné.e.s (MADA)
 - 6.4 Résolution – Attribution d'un contrat chargée de projet (MADA)
 - 6.5 Résolution – Embauche de madame Isabelle Robert comme responsable de la bibliothèque
 - 6.6 Résolution – Démarrer les procédures techniques et administratives avec le MAMH et les municipalités concernées menant à l'abolition de l'Agglomération de Rivière-Rouge
 - 6.7 Résolution – Correction de la résolution numéro 2019-10-180
 - 6.8 Résolution – Arrimer les hausses du salaire étudiant de la Municipalité à celles des normes du travail à travers une lettre d'entente avec le syndicat;
 - 6.9 Résolution – Autoriser un don de 489\$ à la Fondation du Centre Hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRHV)
7. **TRÉSORERIE**
 - 7.1 Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer
 - 7.2 Résolution – Approuver la création d'un Comité finances
8. **LOISIRS ET CULTURE**
9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
10. **TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**
 - 10.1 Résolution – Lancement d'un appel d'offre pour le déneigement Du Secteur 2 – Lac Caché
 - 10.2 Résolution – Acceptation d'une soumission pour la construction d'un abri de sel déglaçant
11. **HYGIÈNE DU MILIEU**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 12.1 Résolution – Adoption du procès-verbal du CCU du 16 juillet 2020
- 12.2 Résolution – Acceptation d'une demande de dérogation mineure – conteneur – station de pompage au 517, Chemin du Lac Caché
- 12.3 Résolution – Nomination de Raphaël Ciccariello comme président du CCU

13. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2020.08.146

RÉSOLUTION - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 juillet 2020 et de la séance extraordinaire du 16 juillet 2020, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 juillet 2020 et de la séance extraordinaire du 16 juillet 2020.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.08.147

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
RÉSOLUTION – NOMINATION MADAME ANNIE LAJOIE COMME RESPONSABLE DE
L'ACCÈS À L'INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne responsable de l'accès à l'information, madame Caroline Dupuis, a été nommée au poste de directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT QUE madame Annie Lajoie a été nommée directrice générale adjointe par intérim;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer une responsable de l'accès à l'information;

Il est proposé par Mme Brigitte Chagnon.

Et résolu à l'unanimité

DE NOMMER madame Annie Lajoie responsable de l'accès à l'information.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux

Directeur général

2020.08.148

RÉSOLUTION – AUTORISER MADAME ANNIE LAJOIE COMME SIGNATAIRE AU COMPTE

CONSIDÉRANT QUE madame Annie Lajoie occupe, depuis le 6 juillet 2020, le poste de directrice générale adjointe par intérim;

CONSIDÉRANT QUE la personne occupant le poste de direction générale adjointe doit être en mesure de signer des chèques en l'absence de la directrice générale;

Il est proposé par Mme Pierrette Charrette.

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER madame Annie Lajoie à signer des chèques conjointement avec la mairesse ou le maire suppléant en l'absence de la directrice générale.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux

Directeur général

2020.08.149

RÉSOLUTION – NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉ.E.S (MADA)

CONSIDÉRANT QUE la politique MADA de la municipalité date de 2015;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire une mise à jour de sa politique et de son plan d'actions MADA;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu l'aide financière du Ministère de la Santé et des Services sociaux pour mener à bien ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'UNE des conditions préalables est la mise sur pied d'un comité de pilotage visant à accompagner la démarche;

Il est proposé par Mme Pierrette Charrette.

Et résolu à l'unanimité

DE NOMMER les membres suivants au Comité de pilotage MADA : Céline Beauregard, mairesse, Pierrette Charette, conseillère, Joëlle Kergoat, aînée, Mariette Dagneau, membre FADOQ, Anne Bazinet, organisatrice communautaire du CISSS Antoine-Labelle, Marlène Tanguay, directrice générale par intérim de l'Action bénévole de la Rouge. Les membres se réservent le droit de se faire remplacer et d'inviter des participants d'autres organisations au besoin.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.08.150

RÉSOLUTION – ATTRIBUTION D'UN CONTRAT COMME CHARGÉE DE PROJET (MADA)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une aide financière pour procéder à une nouvelle démarche MADA permettant de mettre à jour sa politique et son plan d'actions à l'égard de ses aîné.e.s;

CONSIDÉRANT QU'UNE démarche MADA contribue au développement social, économique et communautaire des aîné.e.s et permet, notamment, de favoriser des actions concrètes pour les aîné.e.s;

CONSIDÉRANT QU'UNE chargée de projet sera nécessaire pour mener à bien la politique MADA, la Municipalité doit s'adjoindre les services d'une chargée de projet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité des ressources humaines ont effectué un processus de sélection et ont retenu la candidature de madame Marie Dallaire;

Il est proposé par M. Christian Bélisle.

Et résolu à l'unanimité

D'ATTRIBUER un contrat à madame Marie Dallaire comme chargée de projet MADA pour une durée totale de 14 semaines et ce, pour un montant maximum de 10 500\$.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.08.151

RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE MADAME ISABELLE ROBERT COMME RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE la responsable de la bibliothèque madame Angélique Durand-Sauriol a démissionné;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel de candidatures pour combler le poste de responsable de la bibliothèque afin d'assurer le service aux usagers, les achats de livres et toutes les opérations relatives à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité des ressources humaines ont effectué un processus de sélection et ont retenu la candidature de madame Isabelle Robert;

Il est proposé par Mme Brigitte Chagnon.

Et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à l'embauche de madame Isabelle Robert au poste de responsable de la bibliothèque.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.08.152

RÉSOLUTION – DÉMARRER LES PROCÉDURES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES AVEC LE MAMH ET LES MUNICIPALITÉS CONCERNÉES MENANT À L'ABOLITION DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT QU'il y a eu la création d'une nouvelle Régie inter-municipale de sécurité incendie entre la Ville de Rivière-Rouge, la Municipalité de La Macaza et la Municipalité de Lac-Saguay;
CONSIDÉRANT QUE la sécurité incendie constitue l'élément essentiel de l'Agglomération de Rivière-Rouge et que des ententes inter-municipales pourraient être adoptées entre la Ville de Rivière-Rouge et la Municipalité de La Macaza pour les autres éléments, entre autres, le parc Liguori-Gervais, le centre d'exposition de la Gare et la Maison des jeunes Carrefour Jeunesse Desjardins;
CONSIDÉRANT QU'il y a une volonté réciproque de la ville centre (Ville de Rivière-Rouge) et de la municipalité reconstituée (Municipalité de La Macaza) d'abolir l'Agglomération;

Il est proposé par M. Raphaël Ciccariello.

Et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER du soutien technique et administratif à la direction régionale de Laval-Laurentides et à la direction régionale de la Capitale nationale du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), et, afin d'accompagner la Ville de Rivière-Rouge et la Municipalité de La Macaza dans le cadre du processus d'abolition de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.08.153

RÉSOLUTION – CORRECTION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-180

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 2019.10.180 en octobre 2019;

CONSIDÉRANT QU'UNE erreur s'y est glissée et que le texte de ladite résolution aurait dû se lire de la manière suivante :

***CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adopté une résolution d'appui au projet du Centre de Villégiature 46 Nord en novembre 2011 dans laquelle il est mentionné d'un échange de terrain;*

***CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adopté une résolution en septembre 2013 donnant mandat au directeur général, monsieur Jacques Taillefer, de s'entendre avec l'entreprise pour finaliser l'échange de terrain qui permettait de déplacer le chemin de la courbe Miljour;*

***CONSIDÉRANT QU'**entre les mois d'août et de novembre 2014, une lettre d'entente a été rédigée par le directeur général, monsieur Jacques Taillefer, mais que cette lettre d'entente n'a jamais eu de suite;*

***CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a tout de même procédé aux travaux du déplacement du chemin sans finaliser l'entente d'échange de terrain;*

***CONSIDÉRANT QUE** suite au projet de vente de l'entreprise, des échanges se sont faits entre Me Alain Castonguay, notaire, et le directeur général, monsieur Jacques Brisebois visant à régulariser la question dans le cadre du changement de propriétaire;*

***CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a adressé une lettre à l'ancien propriétaire et au nouveau propriétaire les avisant qu'une résolution serait proposée lors de la prochaine séance du conseil, le 15 octobre 2019, visant à régulariser la situation de l'échange de terrain et par conséquent, l'ancien chemin sera désaffecté comme chemin public;*

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Bélisle

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020

Et résolu à l'unanimité

DE RÉGULARISER et de finaliser l'échange de terrain entrepris depuis plusieurs années entre le Centre de Villégiature 46 Nord selon les termes que l'on retrouve dans le projet de lettre d'entente rédigée en 2014 par l'ancien directeur général, monsieur Jacques Taillefer, annexée à la présente;

DE MANDATER un notaire pour officialiser cet échange de terrain apparaissant au plan préparé par Roch Labelle.

DE DÉSAFFECTER l'ancien chemin apparaissant au plan;

DE MANDATER la mairesse et le directeur général à agir comme représentants de la Municipalité pour signer ledit contrat d'échange de terrain et d'en assumer les frais de notaire.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte, Surplus accumulé non affecté portant le numéro de folio 55 99100 000.

ADOPTÉE

Il est proposé par M. Christian Bélisle.

Et résolu à l'unanimité

DE CORRIGER le texte de la résolution numéro 2019.10.180 de la manière ci-haut énoncée.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.08.154

RÉSOLUTION – ARRIMER LES HAUSSES DU SALAIRE ÉTUDIANT DE LA MUNICIPALITÉ À LA HAUSSE ANNUELLE DES NORMES DU TRAVAIL À TRAVERS UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite demeurer compétitive sur le marché de l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite assurer la rétention de ses employés saisonniers-étudiants;

CONSIDÉRANT QUE le salaire étudiant de la Municipalité ne devrait pas être inférieure à celles des normes du travail durant la présente convention collective venant à échéance le 31 décembre 2022;

Il est proposé par M. Raphaël Ciccariello.

Et résolu à l'unanimité

D'ARRIMER le salaire étudiant de la Municipalité à la hausse annuelle des normes du travail à travers une lettre d'entente avec le syndicat.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.08.155

RÉSOLUTION – AUTORISER UN DON DE 489\$ À LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES ET CENTRE DE RÉADAPTATION DES HAUTES-VALLÉES (CHDL-CRHV)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de la Fondation du Centre Hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRHV) à l'effet qu'il apprécierait un don de 1\$ par nombre d'habitants;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation CHDL-CRHV a subi les contrecoups de la pandémie en devant annuler tous ses événements de levée de fonds prévus en 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité compte 1108 habitants et qu'un don de 619\$ a déjà été versé à la Fondation CHDL-CRHV en 2020;

Il est proposé par M. Pierre Rubaschkin.
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un don de 489\$ à la Fondation CHDL-CRHV totalisant ainsi une contribution de 1\$ par habitants ;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Étienne Gougoux, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte Surplus non affecté au numéro de folio 55 99 100.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.08.156

TRÉSORERIE
RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste officielle des comptes à payer de juillet 2020 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES: 57 873.76\$

REMISES D.A.S. : 30 702.24\$

COMPTES PAYÉS AU 6 AOÛT 2020 : 119 501.30\$

PAIEMENT AUTOMATIQUE : 8 803.04\$

PRÉLÈVEMENTS : 4 346.16\$

COMPTES FOURNISSEURS : 70 873.08\$

TOTAL : 292 099.58\$

Il est proposé par M. Benoît Thibeault.

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la liste des déboursés et des comptes à payer du mois de juillet 2020.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.08.157

RÉSOLUTION – APPROUVER LA CRÉATION D'UN COMITÉ FINANCES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent consulter certains documents financiers de façon régulière;

CONSIDÉRANT QU'ils manifestent leur intérêt à obtenir des présentations financières spécifiques;

CONSIDÉRANT QU'ils souhaitent se réunir pour faire le point et échanger sur les différents bilans budgétaires;

Il est proposé par Mme Brigitte Chagnon.
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la création d'un Comité finances formé de Céline Beauregard, mairesse, Benoît Thibeault, conseiller, Raphaël Ciccariello, conseiller, Étienne Gougoux, directeur général, Caroline Dupuis, directrice générale par intérim , Annie Lajoie, directrice adjointe par intérim et Lise Poulin, comptable.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

LOISIRS ET CULTURE
SÉCURITÉ PUBLIQUE
TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)

2020.08.158

RÉSOLUTION – LANCEMENT D’UN APPEL D’OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DU SECTEUR 2-LAC CACHÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait affaire avec un entrepreneur privé pour l’ouverture, l’entretien et le sablage des chemins d’hiver du Secteur 2 (secteur Lac Caché) incluant le stationnement du Mont-Gorille;

CONSIDÉRANT QU’au cours des dernières années, un appel d’offres sur invitation était fait une fois par année;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite désormais lancer un appel d’offres public en vue de l’octroi d’un contrat de 3 ans pour l’ouverture, l’entretien et le sablage des chemins d’hiver du Secteur 2 (secteur Lac Caché) incluant le stationnement du Mont-Gorille;

CONSIDÉRANT QUE l’octroi d’un contrat de 3 ans par appel d’offres public a pour objectif d’obtenir un plus grand nombre de soumissions et une plus grande prévisibilité des coûts du déneigement à moyen terme tout en allégeant le travail administratif lié à la préparation annuelle dudit appel d’offres;

Il est proposé par M. Raphaël Ciccariello
Et résolu à l’unanimité

DE LANCER un appel d’offres public en vue de l’octroi d’un contrat de 3 ans pour l’ouverture, l’entretien et le sablage des chemins d’hiver du Secteur 2 (secteur La Caché) incluant le stationnement du Mont-Gorille.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.08.159

RÉSOLUTION – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA CONSTRUCTION D’UN ABRI DE SEL DÉGLAÇANT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d’offre et a reçu 3 soumissions pour effectuer la construction et l’assemblage des matériaux pour un abri de sel déglaçant;

CONSIDÉRANT QUE Dsigne Construction, de Nominique, est le plus bas soumissionnaire au montant de 8 094,24\$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le responsable de la Voirie, Rémy Fleurant, recommande Dsigne Construction en raison aussi de son expertise et de ses équipements pour le pliage de l’acier pour le revêtement de la toiture, les murs et des solins spéciaux;

Il est proposé par M. Pierre Rubaschkin.
Et résolu à l’unanimité

D’ACCEPTER la soumission du Contracteur Dsigne Construction, pour un montant de 8 094,24\$ incluant les taxes applicables, pour la construction d’un abri de sel déglaçant.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Étienne Gougoux, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte Fonds de roulement portant le numéro de folio 55 91 100.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

HYGIÈNE DU MILIEU
URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2020.08.160

RÉSOLUTION – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 16 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT QUE le Conseil consultatif d'urbanisme (CCU) a tenu une séance le 16 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QU'IL y avait quorum et que le Conseil a siégé en présence de ses membres et a traité les affaires courantes du CCU;

Il est proposé par M. Christian Bélisle.

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal du CCU du 16 juillet 2020.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.08.161

**RÉSOLUTION – ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
CONTENEUR –STATION DE POMPAGE AU 517, CHEMIN DU LAC CACHÉ**

CONSIDÉRANT QU'un citoyen veut implanter un conteneur maritime (10 x 8 x 20 pieds) sur son terrain de 21,5 hectares en zone forestière-05, afin de faire une station de pompage pour son érablière, ce qui contrevient à l'article 7.3.1 du règlement 219 relatif au zonage actuel;

CONSIDÉRANT QUE le requérant subirait un préjudice sérieux si la dérogation n'est pas autorisée puisqu'il serait plus coûteux et moins durable de construire autrement la station de pompage et que la Municipalité l'a déjà autorisé pour une autre érablière;

CONSIDÉRANT QUE ce préjudice sérieux est lié à l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne causerait aucun préjudice aux voisins puisque le terrain est situé, en zone forestière-05, loin de toute autre propriété, que le lot est forestier et que le conteneur sera implanté, en cour arrière, à plus de 100 pieds de toute ligne de terrain, dont la voie publique;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation n'aura pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement;

Il est proposé par M. Benoît Thibeault.

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la dérogation mineure-conteneur-station de pompage au 517, Chemin du Lac Caché.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.08.162

RÉSOLUTION –NOMINATION DE RAPHAËL CICCARIELLO COMME PRÉSIDENT DU CCU

CONSIDÉRANT QUE M. Raphaël Ciccariello est élu comme conseiller à la Municipalité de La Macaza;

CONSIDÉRANT QU'un élu, siégeant au Conseil, est au fait des nouvelles règlementations et en mesure d'en informer le CCU;

CONSIDÉRANT QUE M. Ciccariello sera également en mesure d'informer les membres du Conseil des derniers développement du CCU;

Il est proposé par M. Raphaël Ciccariello.
Et résolu à l'unanimité

DE NOMMER M. Raphaël Ciccariello comme président du CCU.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL
PÉRIODE DE QUESTIONS

2020.08.163

RÉSOLUTION-LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par Mme Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 21h02.

ADOPTÉE

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Céline Beauregard

Étienne Gougoux